

Catégorie :

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de l'eau Direction de l'eau potable

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Travaux de construction

Appel d'offres :	10369		
Descriptif :	Réfection réserves B et C – Usine Pointe-Claire		
Date d'ouverture :	11 mai 2021 (Lors de la publication initiale sur le site SÉAO, la date d'ouverture était initialement prévue pour le 29 avril 2021, mais veuillez prendre note que, suite à un report de l'ouverture des soumissions, la nouvelle date d'ouverture est maintenant le 11 mai 2021.)		
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la soumission		
Renseignements :	Pour toute question s'adresser à : dep-ao@montreal.ca.		
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres sont disponibles depuis le 29 mars 2021.		
Visite supervisée des lieux :	☐ N/A. ou		
	Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendezvous est le 9 avril 2021 à l'adresse courriel suivante : dep-ao@montreal.ca .		
	Les visites auront lieu du 12 au 14 avril 2021 selon l'horaire suivant : 9h30, 11h00 et 13h30.		
Les personnes et les entrep	rises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission		
en s ['] adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web <u>www.seao.ca</u> . Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.			
Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.			
Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.			
La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.			
Fait à Montréal, le 3 mai 202	.1		
Le greffier de la Ville, Yves Saindon, avocat			
Journaux de publication : Le Devoir Autre à préciser* : _Journal de Montréal			
Système à deux enveloppes : oui nonX			



Autre information utile aux fins	du traitement des soumissions?	Non
Autie illivilliativii utile aux illis	uu ilaitellelli ues suullissiulis :	INUII

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version mars 2019